



# COMMUNE PLACEE SOUS VIDEOPROTECTION

Finalités poursuivies par le traitement :

- Sécurité des personnes
- Prévention des atteintes aux biens
- Protection des bâtiments publics
- Prévention d'actes terroristes
- Prévention du trafic de stupéfiants
- Constatation des infractions aux règles de la circulation
- Lutte contre les dépôts sauvages

Les images sont conservées durant 30 jours et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par les personnes habilitées en mairie. Et par les forces de l'ordre.

Code de la Sécurité Intérieure

(Art. L223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1, L.613-13, R.223-1, R.223-2 et R.251-1 à R.254-2).

Loi informatique et Libertés n° 78-17 du 06/01/1978 Titre III 5Police-Justice) et règlement européen 2016/679 (RGPD).

Responsable du système de vidéoprotection : **Le Maire d'AMNEVILLE**

Pour exercer vos droits informatiques et libertés, (droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation des données, sous réserve des dispositions réglementaires), vous pouvez contacter :

**La commune d'AMNEVILLE au 03 87 71 22 22**

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL sur [cnil.fr/plaintes](http://cnil.fr/plaintes) ou signaler toutes anomalies à la commission départementale de Vidéoprotection ou au Préfet du département.